

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille onze, le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Marie-Christine PAPAZIAN, pouvoir à Geneviève LEHMANN
Fabrice COHARD, pouvoir à Georges ZANARDI

Absente : Caroline PONSAR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 27 décembre 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire après avoir ouvert la séance regrette qu'un acte de vandalisme ait été commis sur l'Hôtel de Ville dans la nuit de samedi 22 janvier 2011.

Il précise qu'une plainte a été déposée le lundi 24 janvier 2011.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Georges BIBOUD dans le but de présenter un bilan de l'activité du C.C.A.S.

Les points importants de son intervention sont les suivants :

- Budget du C.C.A.S. : 32 000 €
- Les actions du C.C.A.S. :
 - o Prise en charge d'une partie du ticket journalier pour les repas pris à la cantine
 - o Aide aux sorties scolaires à hauteur de 20 % pour les familles en difficulté
 - o Les colis aux personnes âgées
 - o L'aide au paiement des factures d'électricité et d'eau
 - o L'aide annuelle aux veufs et veuves
 - o Le chéquier jeune
 - o L'aide aux démarches administratives
 - o La distribution de jouets
 - o L'aide aux frais d'internat
 - o L'aide alimentaire

- Les chéquiers multiservices
- L'aide aux frais d'urgence
- Logement d'urgence : la commune dispose d'un logement d'urgence pour loger provisoirement des familles en difficulté
- L'aide à l'étude surveillée

Après cette intervention, Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire tient à remercier Monsieur Georges BIBOUD pour la qualité du travail effectué.

SECURITE

Délibération n° 01/2011 – <u>LAC DE LA MIRANDE : REALISATION DU PROFIL DE BAINNADE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de mettre en œuvre la nouvelle réglementation européenne relative à la baignade.

Pour l'année 2011, il est demandé à la commune d'Allevard, personne morale responsable de la baignade, de réaliser le profil des eaux de baignade.

Celui-ci consiste à :

- identifier les sources éventuelles de pollution
- définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection des baigneurs et pour mettre en œuvre les actions visant à supprimer les sources de pollution.

Une consultation dans le cadre de la procédure adaptée a alors été engagée.

Madame l'Adjointe au Maire propose de retenir la société CIDEE pour un montant de 2 610 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service à intervenir avec la société CIDEE pour un montant de 2 610 € H.T.

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 02/2011 – <u>CONVENTION AVEC ASCOMETAL</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
-------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT Adjoint au Maire charge des Finances indique au conseil municipal qu'au début du 20ème siècle, la commune d'Allevard était propriétaire d'une usine hydroélectrique au lieu dit « Le Pont de VEYTON » autorisée par décret du 4 juillet 1896. Toute l'énergie produite par cette centrale hydroélectrique, étant consommée par la commune d'Allevard. Cette dernière ne pouvait compte tenu de la puissance de la chute, satisfaire à de nouvelles demandes de fourniture d'énergie.

C'est pour faire suite à la demande de la Compagnie Générale des Eaux Minérales et Bain de Mer, que la commune d'Allevard a demandé à la société des Haut Fourneaux et Forges d'Allevard désignée ci après (SHFFA) de lui fournir de l'énergie. Un accord est alors

intervenue entre ces deux entités. La commune d'Allevard dans un bail signé le 8 juin 1910 a alors mis à disposition de SHFFA, les installations existantes pour une durée de 99 ans. En contre partie SHFFA s'engageait à fournir gratuitement de l'énergie électrique, 150 CV de 736 W entre le 1^{er} Novembre et le 30 avril, et 300 CV électrique de 736 W entre le 1^{er} mai et 31 octobre de chaque année. L'alimentation principale de la commune étant assurée par SHFFA, les quantités d'énergie supplémentaires étaient facturées à la commune d'Allevard. Depuis cette date différents avenants et conventions ont été signés :

- Avenant au bail de 1910 du 1^{er} février 1967 ayant pour objet de redéfinir la mise à disposition gracieuse de l'énergie avec une puissance maximale de raccordement de 10 MW :
 - 145 KW du 1^{er} octobre au 1^{er} Avril.
 - 290 KW du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.
- Avenant au bail de 1910 du 18 janvier 1969 ayant pour objet les modalités de fourniture et de facturation de l'énergie gracieuse entre les parties (SHFFA, Commune d'Allevard).
- Convention du 23/02/1971 entre Société des Forges d'Allevard désignée ci après FA et la commune d'Allevard donnant accord pour la création de la chute des MOULINS contre la réalisation d'un réseau d'assainissement dans le Bourg par FA, et la poursuite des conditions financières et techniques du bail de 1910 jusqu'en 2045 par un avenant à réaliser.
- Convention du 25/03/1976 entre La commune d'Allevard, FA, et EDF pour compenser financièrement l'énergie mise à disposition gracieusement auparavant, et assurer le secours de l'alimentation de la commune d'Allevard en cas de défaillance de la ligne EDF 20 KV du BENS.

Monsieur l'Adjoint au maire propose, dans le souci à la fois de rédiger l'avenant au bail de 1910 suite à la convention du 23 février 1971 pour proroger les conditions économiques et financières du bail jusqu'en 2045 et de traiter les autres relations entre ASCOMETAL (qui s'est substitué à la société des Forges d'Allevard et des autres dénominations sociales qui ont suivies) et la commune d'Allevard d'annuler tous les documents contractuels et de formaliser une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ASCOMETAL.

Vote : unanimité, moins une abstention (Marc ROSSET)

<u>Délibération n° 03/2011 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargé de la Petite Enfance, propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles d'Allevard

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général de l'Isère au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles d'Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 04/2011 – <u>FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique que pour des raisons liées au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à créer une régie d'avance dans le but de permettre le paiement de menues dépenses.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une régie d'avance et à nommer le régisseur pour le paiement de petites dépenses concernant le R.A.M.

Vote : unanimité

Délibération n° 05/2011 – <u>GARDERIE MUNICIPALE « LES PETITS LOUPS »</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du fonctionnement de la garderie « Les Petits Loups » de transformer deux places de garde occasionnelle en deux places de garde régulière.

Cela permettra ainsi de mieux répondre à la demande des parents.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère l'autorisation de transformer deux places de garde occasionnelle en deux places de garde régulière.

Vote : unanimité

ECONOMIE

Délibération n° 06/2011 – <u>CRITERIUM DU DAUPHINE 2011</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée du Sport, propose que la commune d'Allevard accueille l'arrivée de la 6^{ème} et avant dernière étape du Dauphiné au Collet d'Allevard le samedi 11 juin 2011.

Madame l'Adjointe au Maire indique que la participation financière de la commune pour cette opération s'élève à 71 760 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société A.S.O. (Amaury Sport Organisation).

Il sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes le Grésivaudan ainsi que de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques du Collet d'Allevard.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 07/2011 – FORET COMMUNALE : MARTELAGE

Rapporteur : Georges BIBOUD

Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal chargé de la Forêt, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2011 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2011 au martelage des coupes désignées ci-après :

- Parcelle n° 1 – volume estimé : 330 m³ – destination : vente sur pied
- Parcelle n° 2 – volume estimé : 275 m³ – destination : vente sur pied
- Parcelle n° 3 – volume estimé : 630 m³ – destination : vente sur pied
- Parcelle n° 6 – volume estimé : 933 m³ – destination : vente sur pied

Vote : unanimité

Délibération n° 08/2011 HAMEAU DES PANISSIERES : ACHAT DE TERRAINS

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique que pour la desserte du hameau des Panissières, la commune d'Allevard, outre l'acquisition de la parcelle AL n° 68 d'une superficie de 12 m² appartenant à la succession de Madame Mélina FERRIER, doit également se porter acquéreur des parcelles suivantes :

- 21 m² de la parcelle AL n° 67 appartenant à Monsieur Walter ZANARDI
- 113 m² de la parcelle AL n° 44 appartenant à Monsieur Michel BLANC

Monsieur l'Adjoint au maire propose de fixer le prix à 1 € le m² pour ces 3 parcelles.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2010.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger les actes notariés à intervenir et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 09/2011 – CREATION D'UN CENTRE MEDICAL : ETUDE DE PROGRAMMATION

Rapporteur : Martine KOHLY

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique que dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment de l'ancien collège en centre médical et activités tertiaires, une consultation dans le cadre de la procédure adaptée a été engagée concernant l'étude de programmation.

Six candidats ont déposés une offre.

Madame l'Adjointe au Maire propose de retenir la société A.C.S. pour les montants suivants :

- tranche ferme : 12 546,04 € T.T.C.
- tranche conditionnelle : 6 685,64 € T.T.C.

La durée de l'étude est de 10 semaines.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service avec la société A.C.S. pour les montants suivants :

- tranche ferme : 12 546,04 € T.T.C.
- tranche conditionnelle : 6 685,64 € T.T.C.

Madame l'Adjointe au Maire indique que les résultats de l'étude sont prévus pour le mois d'avril.

Concernant le coût des travaux, celui-ci est actuellement estimé à 1,3 millions d'euros.

Le rez-de-chaussée sera occupé par les médecins, les infirmières et les kinésithérapeutes.

Le 1^{er} étage accueillera à la fois des professionnels de santé et des activités tertiaires.

Il est en outre prévu que la commune d'Alleverd prendra à sa charge le coût de l'accessibilité avec l'installation d'une rampe et d'un ascenseur.

Il sera proposé aux futurs occupants, soit la location, soit l'achat.

Concernant les trois appartements du 2^{ème} étage, ceux-ci ayant été évalués par le Service des Domaines seront proposés à la vente.

Suite à une question posée par Monsieur Louis ROUSSET concernant la vente des appartements, Monsieur LAMBERT lui indique que ces ventes contribueront à diminuer le coût de l'emprunt permettant ainsi que le montant des locations paiera le remboursement de l'emprunt.

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas vocation d'être propriétaire de logement n'ayant aucune vocation municipale.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 10/2011 – EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES : ROUTE DU MOUTARET ET LOTISSEMENT JOLIE VUE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'eau et de l'assainissement indique qu'une consultation a été engagée concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées route du Moutaret et raccordement du lotissement Jolie Vue.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise BLANC FRERES pour un montant de 36 475,61 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir pour un montant de 36 475,61 € T.T.C. avec la société BLANC FRERES.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 11/2011 – CANTINE MUNICIPALE : EXTENSION ET MISES AUX NORMES</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux indique qu'une consultation a été engagée concernant la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension et de mises aux normes de la cantine municipale.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir le cabinet d'architecte Pierre-Antoine RAPPÀ pour un montant de 18 753,28 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le cabinet d'architecte Pierre-Antoine RAPPÀ pour un montant de 18 753,28 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 12/2011 – <u>NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : AVENANT N° 2</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de nettoyage des bâtiments communaux signé avec la société EDEN.

Cet avenant concerne les prestations suivantes :

- Nouvelle bibliothèque, ainsi que la salle Torricelli à l'étage : ménage et vitrerie
- Salle l'Atelier (Pléiade) : vitrerie

Pour un montant annuel total de 2 145,72 € T.T.C.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle les éléments financiers suivants :

- Montant du marché initial : 79 141,21 € T.T.C
- Montant de l'avenant n° 1 : 530,28 € T.T.C. (+ 0,60 %)
- Montant de l'avenant n° 2 : 2 145,72 € T.T.C (+ 2,71 %)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir avec la société EDEN pour un montant de 2 145,72 € T.T.C.

Vote : unanimité

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 13/2011 – <u>DISSOLUTION DU SIDAPA</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
---------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal indique que le Conseil Syndical du SIDAPA a décidé dans une délibération en date du 30 novembre 2010 d'engager une procédure de dissolution.

En effet, ce Syndicat assurait, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, l'entretien des ruisseaux du Pays d'Allevard.

Or depuis 2010, cette compétence est assurée par la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la dissolution du SIDAPA.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 14/2011 – <u>SALLE LA PLEIADE – SPECTACLE</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture présente au Conseil Municipal le spectacle qui doit avoir lieu à la Pléiade le 13 février 2011 : « l’Affaire de la rue de Lourcine »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec l’ATELIER concernant le spectacle « L’Affaire de la rue de Lourcine » pour un montant de 2 600 € T.T.C

Il fixe les tarifs pour le spectacle « l’Affaire de la rue de Lourcine » :

- Tarif normal : **13 €**
- Tarif réduit : **10 €** (sur présentation d’un justificatif)
 - . Jeunes de – 18 ans
 - . Etudiants – 26 ans
 - . Bénéficiaires du R.S.A.
 - . Demandeurs d’emploi
 - . Groupes associatifs et comités d’entreprises à partir de 10 places achetées
 - . Familles nombreuses

Vote : unanimité

Délibération n° 15/2011 – <u>ARCHIVES MUNICIPALES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d’Allevard propose, dans le but de préserver pour les générations futures le patrimoine écrit d’Allevard, que le Conseil Municipal l’autorise à procéder au dépôt des archives d’avant 1910 et des registres paroissiaux et d’état civil de plus de 120 ans, c’est-à-dire d’avant 1890.

Monsieur le Maire précise que ce dépôt n’a pas pour corollaire un transfert de propriété de ces archives.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt des archives d’avant 1910 et des registres paroissiaux et d’état civil de plus de 120 ans, c’est-à-dire d’avant 1890.

Il demande d’avoir une copie numérisée de certains registres.

Monsieur Louis ROUSSET regrette que la commune confie à une institution ces documents. Monsieur le Maire, après avoir salué la position de l’opposition concernant cette délibération, indique qu’il partage cet avis mais que le transfert est plus précautionneux.

Vote : unanimité, moins une abstention (Louis ROUSSET)

Délibération n° 16/2011 – <u>SUBVENTIONS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
-----------------------------------------------------	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal décide de verser à l’association « Bibliothèque pour Tous » une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

Il décide également de verser à l'association « Ex-libris du Pays d'Allevard » une subvention de 300 €, association gérant l'organisation du Salon du Livre à Allevard.

Monsieur le Maire remercie l'association Bibliothèque pour Tous d'avoir rendu le local dans un excellent état de propreté.

Madame Annie SERVANT précise que la bibliothèque ouvrira ses portes la semaine prochaine.

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 17/2011 – <u>ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique au Conseil Municipal que le Ministère de la Défense a demandé à ce que soit nominativement désigné par délibération au sein de chaque Conseil Municipal un conseiller en charge des questions de défense.

Ce correspondant défense sera ainsi l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur sa commune.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Bernard CHATAING en qualité de correspondant défense.

Vote : unanimité

Délibération n° 18/2011 – <u>REMBOURSEMENT FRAIS</u>	Rapporteur :
-------------------------------------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Annie SERVANT la somme de 34,90 € concernant le spectacle à la Pléiade du 19 décembre 2010 (prise en charge par la commune des frais de petit déjeuner des artistes).

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 19/2011 – <u>CAMPAGNE DE DERATISATION</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement propose de signer un contrat de dératisation avec la société HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 286,29 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 286,29 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 20/2011 – <u>SALLE POLYVALENTE : PROCEDURE DE REFERE EXPERTISE</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
-------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux propose au Conseil Municipal, suite aux désordres affectant les contre marches de la salle polyvalente, d'engager une procédure de référé expertise.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de confier à Maître Mathieu HEINTZ, avocat, la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de référé expertise pour les désordres affectant les contre marches de la salle polyvalente et charge Maître Mathieu HEINTZ, avocat, la défense des intérêts de la commune.

Vote : unanimité

Délibération n° 21/2011 – <u>DEPLACEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire indique que dans le cadre de l'acquisition par la SCI VERTIGE des biens immobiliers pour la construction du restaurant Le Trianon, il convient de déplacer la servitude actuelle qui passe sur les biens vendus par la SAEM de sorte que la commune bénéficiera d'un passage sur la bande de terrain en pavé.

La servitude de passage au profit de la commune d'Allevard débutera au petit portillon situé à côté de la Rhumatologie se poursuivra sur le chemin pavé et se terminera à l'ancien Casino et à la Tour des Décors.

Le Conseil Municipal autorise le déplacement de la servitude sur les parcelles AH n° 855, AH n° 976 et AH n° 980 dégrevant ainsi les parcelles AH n° 978, AH n° 977 et AH n° 981 vendues au profit de la SCI VERTIGE.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire, de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Suite à la demande de Monsieur Marc ROSSET, il est demandé, avant la signature, de prendre en compte l'existence éventuelle de réseaux (eau, assainissement, chauffage, téléphone).

Vote : unanimité

Monsieur le Maire, en application de l'article 18 du règlement du Conseil Municipal, demande que celui-ci se réunisse à huit clos.

Le point à aborder concerne le fonctionnement du marché hebdomadaire.

Délibération n° 22/2011 – <u>CREATION DE LA COMMISSION MARCHE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal décide de créer la commission marché qui sera composée :

- 3 commerçants non sédentaires
 - o Monsieur FERRIER
 - o Monsieur PATUREL
 - o Monsieur BELLIN

- 1 commerçant sédentaire :
 - o Monsieur SACCO
- 2 conseillers municipaux :
 - o Monsieur Jean de la CRUZ
 - o Monsieur Bernard ANSELMINO

Vote : unanimité

Délibération n° 23/2011 – <u>FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTE DU MARCHÉ</u>	Rapporteur :
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice concernant le fonctionnement de la régie de recettes du marché et à déposer une plainte avec constitution de partie civile.

Il confie à Maître Mathieu HEINTZ, avocat, la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la question posée et en accord avec Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal une information sera donnée lors de la réunion du prochain Conseil Municipal sur la situation des Thermes fin 2010 et sur l'activité de la station du Collet.

Concernant la halte garderie, Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire, indique que les analyses ont été réalisées et que les résultats sont attendus dans les prochains jours.

Casino :

Monsieur le Maire indique que la liste Allevard Action Citoyenne demande à inscrire aux questions diverses la situation du Casino d'Allevard.

Monsieur Yohan PAYAN prend alors la parole et indique que les Conseillers Municipaux de la liste Allevard Action Citoyenne ont rencontré les 5 représentants du personnel du Casino ainsi que Monsieur Lionel LE FLOHIC.

Ils ont été surpris par le position de Monsieur LE FLOHIC de ne pas faire acte de candidature au renouvellement de la délégation de service public compte tenu du caractère très exigeant du cahier des charges.

Monsieur PAYAN indique qu'il regrette les propos qu'il a tenu lors d'un précédent Conseil Municipal concernant l'augmentation des salaires de la Direction.

Monsieur le Maire souhaite savoir si les élus de la liste Allevard Action Citoyenne sont favorables à la fixation à 9 % du taux de prélèvement communal.

En réponse, Monsieur Hervé CASSAR précise qu'il n'a pas d'avis sur le taux de prélèvement. Monsieur CASSAR regrette qu'en matière de loyer, il n'y ait pas eu négociation sur le loyer et qu'avec le cahier des charges proposé, le choix d'un éventuel repreneur sera bloqué.

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal n'est pas favorable à la diminution de 2 points du taux de prélèvement (de 11 % à 9 %) et regrette que cet effort financier ait été fait par la commune et non par l'Etat qui a encaissé sur l'année environ 2 millions d'euros.

En réponse, Monsieur le Maire aurait aimé que la liste Allevard Action Citoyenne découvre plus tôt la réalité économique, 46 emplois étant à préserver).

Il est également satisfait que la liste Allevard Action Citoyenne indique que les propos qu'il a tenu lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2010 étaient le reflet de la réalité économique du Casino.

Par ailleurs, en matière de nouveau cahier, il souhaite que le débat soit constructif et non pas seulement partisan.

En effet, si il avait présenté un cahier des charges plus modeste en terme d'objectifs pour l'avenir de la gestion du casino, la liste Allevard Action Citoyenne aurait réfuté cette proposition au motif qu'elle accordait d'emblé des avantages à l'entreprise exploitante.

Concernant la nouvelle Délégation de Service Public, Monsieur le Maire est favorable à un cahier des charges ambitieux.

En effet, la meilleure offre n'aura pas nécessairement pour corollaire le taux de prélèvement communal le plus élevé. Il ne faut pas simplement avoir une vision comptable de ce dossier. Il faut considérer que les propositions s'analyseront également en fonction des critères suivants :

- le dynamisme de l'entreprise
- les actions de promotion
- la création de l'emploi

Monsieur le Maire conclut sur la nécessité de travailler de manière collective dans le but de faire émerger le meilleur projet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30

Fait à Allevard, le 26 janvier 2011
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD